

*Pouvoir d'emprunt—Loi***RECOURS AU RÈGLEMENT**L'UTILISATION D'UNE EXPRESSION JUGÉE NON
PARLEMENTAIRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au cours de la période des questions, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) m'a accusé de faire de la «politique de bas étage» en réponse à une question que je lui ai posée. Cette réponse me semble non parlementaire, comme à vous, sans doute, puisque vous n'avez pas permis au ministre de terminer sa réponse. Auriez-vous l'obligeance, monsieur le Président, d'étudier l'affaire et d'inviter le ministre à retirer les propos non parlementaires qu'il a tenus à la Chambre?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, qu'ils soient parlementaires ou non, je retire ces propos avec plaisir.

LES QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je demande respectueusement des précisions. Quand un député se lève en disant qu'il veut poser une question supplémentaire et que le Président n'est pas disposé à le lui permettre à ce moment-là, le député se rasseoit. Changeons-nous maintenant les règles de façon qu'un député doive se lever si le Président l'encourage du regard à le faire? Est-ce vous qui allez nous dicter notre conduite?

Des voix: Règlement.

M. le Président: Le député d'Athabasca (M. Shields) a voulu poser une question supplémentaire. J'avais déjà donné la parole au député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan). J'ai pensé bien faire en regardant du côté du député d'Athabasca pour voir s'il demandait la parole. Il a choisi de ne pas le faire. Je suis donc passé à quelqu'un d'autre. Le député d'Athabasca sait que les députés se lèvent constamment pour attirer l'attention de la présidence pour qu'elle les autorise à poser une question.

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

LA LOI DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} McDougall: Que le projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, juste avant la pause du déjeuner, je disais que le parti conservateur se comporte un peu de la même façon au pouvoir que lorsqu'il était dans l'opposition. Le commentaire qu'a fait il y a un moment le député d'Athabasca (M. Shields) illustre bien ce que je disais. Je m'attendais à ce que d'une minute à l'autre,

d'autres députés de l'arrière-ban protestent violemment avec lui contre la présidence qui n'a pourtant pas commis d'erreur.

Il faut que le gouvernement soit un peu logique dans sa façon de concevoir la politique publique. Il ne peut pas jouer sur tous les tableaux. Le gouvernement ne peut pas préconiser un jour la notion d'universalité tout en la critiquant le lendemain. Le gouvernement ne peut pas, par l'intermédiaire du premier ministre (M. Mulroney), prétendre que l'universalité est sacro-sainte, puis dire dans son budget suivant qu'il est en fait question d'accès universel. Il est juste de dire à mon sens que ceux d'entre nous qui ont suivi ce débat sont capables de faire clairement la distinction entre l'universalité pratiquée au Canada et ce que l'on appelle «l'accès universel» qui ne garantit pas nécessairement aux nécessiteux l'aide dont ils ont besoin.

Ce projet de loi ne doit pas être adopté maintenant, monsieur le Président. Il est basé sur les informations se trouvant dans les documents budgétaires qui sont erronées, c'est certain. Il y est question de taux d'intérêt et de prix pétroliers manifestement peu réalistes dans le contexte actuel. Je propose par conséquent, appuyé par le député de Saint-Denis (M. Prud'homme):

Que ce projet de loi ne soit pas maintenant lu pour la 2^e fois mais qu'il soit lu pour la 2^e fois dans six mois à compter de ce jour.

M. le Président: Le débat porte maintenant sur l'amendement, puisqu'il est recevable.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends ici la parole pour appuyer l'amendement proposé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans), qui s'est montré aussi disert qu'à l'habitude dans la minute ou à peu près qu'il lui a fallu pour conclure ses observations.

Il y a une très bonne raison pour laquelle le projet de loi C-99 devrait être reporté à six mois. En fait, comme le projet de loi est symbolique de la politique financière du gouvernement, il ne devrait pas être reporté à six mois mais carrément rejeté.

Le gouvernement canadien a aujourd'hui une politique fiscale qui reflète la vision du parti au pouvoir. L'autre jour, c'est avec beaucoup d'exaspération et d'incrédulité que nous avons entendu le premier ministre (M. Mulroney) dire devant un groupe de ses amis, à Montréal: «J'ai une vision». Il a expliqué ce qu'était cette vision. Il nous a assuré que si nous voulions bien nous montrer patients, cette vision se réaliserait d'ici à l'an 2020 ou 2030. Je ne crois pas que la vision du gouvernement ne se réalisera pas avant l'an 2030. Je crois qu'elle est nettement à plus court terme. C'est une vision très claire que les conservateurs ont à l'esprit et dont ils ont une idée précise. Toutefois, ils ne sont pas disposés à en parler clairement au peuple canadien.

Cela me rappelle la paranoïa délirante d'un Howard Hughes, qui s'enfermait dans le penthouse de l'hôtel qu'il avait acheté à Las Vegas, au Nevada. Il s'était isolé du monde, refusant d'en reconnaître l'existence, mais essayant néanmoins de tirer des ficelles pour le façonner à son goût. C'est là le genre de mentalité de *bunker* qui s'est emparé affreusement vite du gouvernement. Celui-ci a une vision dont il parle seulement dans les coulisses, loin de la lumière du jour.